

Date de mise à jour : novembre 2023 Poste occupé précédemment par :

☑ Mobilité

Redéploiement

Création

Libellé court RH / code poste RH :

Personne à contacter : Maelle REACHE

Fonctions : Responsable du service Effectifs et compétences

des établissements Tél: 01 56 72 70 56

Courriel: maelle.reache@valdemarne.fr

## **DESCRIPTIF DE POSTE**

#### **IDENTITIFICATION DU POSTE**

| Intitulé   | Responsable de crèche / Responsable adjoint(e) de crèche           |  |  |
|--|--|--|--|
| Cadre d'emplois des puériculteurs, infirmiers, éducateurs de jeunes enfants, mé sages-femmes, ATSE, psychomotriciens, psychologues Catégorie A |  |  |  |
| Pôle/Direction/Service   | Pôle Relations humaines et à la population – Direction des Crèches |  |  |
| Lieu de travail  | Crèche départementale  |  |  |
| Positionnement du poste dans l'organigramme  Sous la responsabilité hiérarchique du responsable de territoire                                  |  |  |  |

### PRESENTATION DE LA DIRECTION ET/OU DU SERVICE

La direction des Crèches participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de gestion des crèches départementales. Elle veille à la qualité de ce mode d'accueil, à la maitrise de ses ressources et à la construction de nouveaux établissements, dans le cadre des orientations éducatives de la collectivité.

## MISSION DU POSTE

Le responsable de crèche est garant de la qualité du service rendu aux familles et aux enfants ainsi que de leur sécurité physique, affective et psychique au sein de la structure.

Il élabore et met en œuvre avec l'ensemble de l'équipe le projet d'établissement correspondant aux besoins des familles et des enfants accueillis dans le cadre des orientations départementales.

Le descriptif de poste générique « responsable de crèche » regroupe ici les fonctions de directeur et directeur adjoint de crèche.

La présence d'un binôme de direction dépend réglementairement de la capacité d'accueil de la structure et de la formation des professionnels concernés.

Le bon fonctionnement du service résulte de la capacité du binôme éventuel à assurer les activités définies en pleine complémentarité.

La place de ce dernier est à préciser dans le cadre du projet d'établissement où il sera précisé la répartition des activités ainsi que les délégations. Les différents documents supports dont les fiches de postes individuelles devront apporter ces précisions après validation hiérarchique et évoluer autant que nécessaire.

### Domaine d'activité : Encadrement et animation d'une équipe pluridisciplinaire

Encadrer les personnels de la structure en impulsant une réflexion et une dynamique d'équipe concertées Organiser et animer des réunions d'équipes

Coordonner la relation aux familles et substituts parentaux

Gérer les conflits en préservant la qualité de l'accueil des enfants

Définir une organisation préservant l'autonomie de l'équipe et les ruptures de services

Evaluer régulièrement le travail des agents

Assurer des temps d'observation au sein des équipes

Impulser une démarche d'amélioration continue

Accompagner et évaluer les stagiaires

Contribuer au recrutement des personnels des crèches

Organiser le temps de travail pour garantir la continuité d'accueil

Contribuer aux enjeux de prévention des risques professionnels (contraintes physiques et psychosociales)

Identifier les besoins de formation et d'accompagnement des professionnels de l'équipe

### Domaine d'activité : Elaboration et coordination du projet d'établissement

Définir, mettre en œuvre et évaluer avec l'équipe un projet en cohérence avec les orientations du Conseil départemental et les besoins des enfants et familles

Animer et mettre en œuvre les dispositifs de concertation en communiquant sur les finalités et enjeux Evaluer et valider les projets d'activités éducatives

Etablir une relation fonctionnelle et partenariale (DPMI, EDS, villes ...)

### Domaine d'activité : Communication avec les usagers

Informer les familles de la commune concernant les modes d'accueil et faciliter leur inscription

Contribuer à la décision d'accueil d'une famille lors de la commission d'attribution de places en crèche

Gérer les relations contractuelles avec les familles et s'assurer du bon respect du règlement

S'assurer régulièrement du bien-être de l'enfant et de la bonne relation avec la famille concernant les conditions d'accueil

Animer le processus de concertation avec les familles

## Domaine d'activité : Prévention et surveillance médicale

Développer les moyens de prévention de la santé de l'enfant

S'assurer de la surveillance médicale des enfants

Mettre en œuvre les protocoles médicaux associés

Faire respecter les règles d'hygiène, veiller à l'équilibre nutritionnel, diététique et la qualité de la préparation des repas

Dépister les signes d'appel, de mal-être et alerter si besoin les services compétents

Gérer le matériel d'urgence et la pharmacie

Organiser l'accueil, l'intégration et le suivi d'enfant porteur de handicap ou atteint de pathologie chronique Organiser la formation aux gestes d'urgence

Assurer les gardes nécessaires sur des crèches avoisinantes en l'absence du responsable concerné

### Domaine d'activité : Gestion administrative et budgétaire

Assurer la fonction de régisseur de recettes

Constituer les dossiers administratifs et calculer la participation financière des familles

Gérer les commandes dans le cadre du budget et des marchés publics établis

Veiller à la saisie des données d'activité sur les outils de gestion (présencier, planning, ...) et à la sécurisation des recettes de la crèche (PSU)

Participer à la préparation et au suivi budgétaire de la crèche

### Domaine d'activité : Aménagement et sécurité de l'établissement

Participer à la définition des travaux

Planifier et gérer les interventions extérieures (maintenance, réparation ...)

Valider les aménagements des espaces de vie proposés par l'équipe

Veiller à la sécurité du bâtiment et des installations en lien avec les directions partenaires départementales, collectivités et structures publiques

# PRINCIPALES COMPETENCES ATTENDUES

| THE COMPLETE COMPLETE AT LETTE CO. |  |  |
|------------------------------------|--|--|
|                                    | indispensables à la prise de poste   |  |
| Connaissances                      | Réglementation en matière de modes d'accueil   |  |
|                                    | Outils et méthodes de conduite de projets  |  |
|                                    | Principes et outils d'animation et d'encadrement d'équipe  |  |
|                                    | à acquérir au cours de l'activité  |  |
|                                    | Environnement territorial  |  |
|                                    | Processus et protocoles internes à la direction des Crèches  |  |
|                                    | Fonctionnement des instances et des processus de décision de la collectivité   |  |
|                                    | Principes de gestion partagée des ressources humaines de la collectivité   |  |
|                                    | indispensables à la prise de poste   |  |
|                                    | Réception et transmission des informations de façon adaptée à des interlocuteurs internes et   |  |
|                                    | externes   |  |
|                                    | Respect des règles de discrétion professionnelle et de confidentialité   |  |
|                                    | Animation et encadrement d'une équipe pluridisciplinaire   |  |
|                                    | Organisation et encadrement du travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire   |  |
|                                    | Observation, écoute et analyse d'une situation et adaptation de son intervention en conséquence  |  |
|                                    | Rédaction d'écrits professionnels (rapports, évaluations, etc.)  |  |
| Savoir-faire                       | Utilisation des outils bureautiques  |  |
| Javon-laire                        | Adaptation de son activité en fonction des priorités   |  |
|                                    | Conduite et animation de réunions et d'entretiens  |  |
|                                    | Surveillance d'un protocole médical, organisation et contrôle des soins  |  |
|                                    | Capacité à déléguer  |  |
|                                    | Capacité à rendre compte   |  |
|                                    | à acquérir au cours de l'activité  |  |
|                                    | Prise en considération des orientations, enjeux et priorités de la collectivité  |  |
|                                    | Développement et animation de partenariats   |  |
|                                    | Pilotage et suivi de la consommation d'un budget d'établissement – Tenue d'une régie   |  |
|                                    | Utilisation des logiciels métiers  |  |
|                                    | 1 ST CONTROL OF THE STATE OF TH |  |

# ENVIRONNEMENT DU POSTE

| Relations de travail     | Internes : Personnels de crèche, personnels de la direction centrale, médecins, psychologues,       |
|--------------------------|---|
|                          | conseillers techniques, coordinatrices PMI, services logistiques et techniques départementaux,      |
|                          | services ressources humaines  |
| 15                       | Externes : Parents, usagers, fournisseurs / prestataires, services de l'Etat, structures locales de |
|                          | petite enfance, associations de quartiers, structures médico-sociales ou publiques                  |
| Conditions               | Travail en équipe à horaires tournants sur l'amplitude journalière de 12 heures (7h/19h)            |
|                          | Travail en milieu bruyant   |
| particulières d'exercice | Permis B requis pour assurer les déplacements sur les établissements lors des gardes                |
| Moyens mis à la          |   |
| disposition de l'agent   | Matériels et logiciels informatiques usuels   |

# **EXIGENCES DU POSTE**

| Niveau de<br>formation<br>/diplômes | PRE REQUIS: Diplôme d'Etat de puériculteur(-trice); d'infirmier(-ère); de sage-femme; de médecin; d'éducateur(-trice) de jeunes enfants en sus d'une certification dans le domaine de l'encadrement et que l'établissement comprenne un infirmier justifiant d'1 an d'expérience professionnelle; d'éducateur spécialisé; de psychologue; de CESF; de psychomotricien; d'assistant de service social; ayant |
|-------------------------------------|---|
|                                     | exercé en tant que professeur des écoles  |

| Expérience                                 | EXIGEE : Conforme à la réglementation SOUHAITEE : Expérience professionnelle de 3 ans en qualité de responsable ou adjoint d'établissement petite enfance Encadrement et animation d'équipe |  |
|--|---|--|
| Certifications,<br>habilitations à<br>jour | Conforme à la réglementation<br>Brevet national de sauveteur pour les EJE   |  |
| Obligation de for                          | mation inhérente au poste et au maintien des habilitations oui ☑ non  |  |

### INDEMNITES PARTICULIERES LIEES AU POSTE

|   | NIDI |  |
|---|------|--|
| _ | INDI |  |
|   |      |  |

Si la crèche est située en zone à caractère sensible : NBI n°10 - 20 points (décret n°2006-780)

Si la crèche est située hors QPPV, selon le diplôme (décret n°2006-779) :

- Puériculteur(-trice) : NBI n°5 19 points
- Infirmier(-ière), éducateur(-trice) de jeunes enfants, médecins, sages-femmes, ATSE, psychomotriciens, psychologues : NBI n°8 15 points

## -IFSE + CIA

- Groupe 1 ENCADREMENT « Responsable d'établissement » ou « Responsable adjoint d'établissement »
- Autres (préciser) : tickets-restaurant (sauf personnels logés)

| Date et avis du Chef de service | Date et avis du Directeur  | Date et avis du Directeur Général Adjoint |
|---------------------------------|--|---|
| n. Readle                       | Olivier OUIGOU  Directeur adjoint Oirection des crèches  Chargé de la coordination des moyens  el réssources territorialisés |   |

# CADRE RESERVE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

| AVIS | Date | Signature |
|------|------|-----------|
|      |      |           |
|      |      |           |

Ce descriptif de poste est remis à titre indicatif. Il est susceptible de faire l'objet d'évolutions.